Ausbildungs- und Prüfungsbranche DO IT YOURSELF
c/o Lernbar GmbH
Steinwiesenstrasse 3
8952 Schlieren
044 240 41 43
diy@lernbar.ch
www.apdiy.ch

Règlement complémentaire relatif à l'organisation des cours interentreprises et de la procédure de qualification des assistant·e·s du commerce de détail et des gestionnaires du commerce de détail de la branche de formation et d'examen DO IT YOURSELF

1. Objectif / But

Cours interentreprises

Les cours interentreprises ont pour objectif de transmettre aux apprenti·es de cette branche les compétences opérationnelles spécifiques ainsi que les connaissances relatives aux produits et aux services.

Procédure de qualification

La procédure de qualification vise à vérifier si les candidat·e·s disposent des connaissances nécessaires à l'exercice de leurs activités et s'ils sont capables d'appliquer correctement leurs compétences opérationnelles en fonction des besoins et des situations.

2. Organisation fondatrice

L'organisation responsable est l'organisation du monde du travail (Ortra) Branche de formation et d'examen DO IT YOURSELF (A+P DIY).

3. Organes

Les organes de l'association sont :
- le groupe de direction des cours interentreprises, appelé groupe de direction (GdD)
- la commission des cours interentreprises (CCI)

Les principales tâches, responsabilités et compétences de ces deux organes sont décrites ci-dessous :

Groupe de direction

Les membres fondateur·rice·s (conformément aux statuts) forment le groupe de direction et président cet organe. La direction d'A+P DO IT YOURSELF fait également partie du groupe de direction.

Le groupe de direction assume les fonctions et tâches suivantes :
- Examiner et prendre toutes les décisions stratégiques, financières et politiques fondamentales dans le domaine des cours interentreprises (y compris les objectifs d'apprentissage).
- Discuter et décider des objectifs stratégiques dans le domaine de la procédure de qualification.
- Discuter et décider de toutes les questions relatives au personnel et être responsable de l'assurance qualité.
- Représenter l'A+P DIY à l'extérieur.
- Être le donneur d'ordre pour les mandats à attribuer.

Ausbildungs- und Prüfungsbranche DO IT YOURSELF
c/o Lernbar GmbH
Steinwiesenstrasse 3
8952 Schlieren
044 240 41 43
diy@lernbar.ch
www.apdiy.ch

Les réunions du groupe de direction sont convoquées par l'A+P DIY. En principe, elles ont lieu deux fois par an. Si nécessaire et selon les affaires en cours, des réunions supplémentaires peuvent être organisées.

Le groupe de direction est dans tous les cas habilité à prendre des décisions et statue à la majorité des voix présentes. En cas d'égalité des voix, la présidence tranche.

L'A+P DIY rédige un procès-verbal des réunions du groupe de direction.

Commission des cours interentreprises
La commission des cours interentreprises est instituée en tant qu'organe juridique officiel par l'organisation fondatrice et compte au maximum 7 membres (direction de l'A+P DIY 1, représentation cantonale 1, Jumbo 1, représentations des entreprises formatrices DIY). Toute extension éventuelle relève de la compétence de l'organisation fondatrice. Celle-ci peut inviter d'autres personnes à titre consultatif (p. ex. spécialistes, expert·e·s), sans droit de vote.

Afin de favoriser la diversité linguistique, la commission devrait compter parmi ses membres au moins une personne représentant la Suisse romande et, si possible, une autre représentant le Tessin.

La direction d'A+P DIY assure la présidence et convoque la commission une fois par an. Des réunions supplémentaires peuvent être organisées si les affaires l'exigent.

Les membres de la commission ne perçoivent aucune indemnité.

La commission est dans tous les cas habilitée à prendre des décisions et statue à la majorité des voix présentes. En cas d'égalité, la présidence tranche.

Tâches de la commission des cours interentreprises :

- Discussion relative à la révision quinquennale.
- Élaboration et adoption des objectifs d'apprentissage.
- Élaboration de recommandations (p. ex. réforme, approfondissements, développement des assortiments, etc.).
- Formation d'avis et recommandations sur des thèmes (p. ex. matériel didactique, assortiments minimaux) que le groupe de direction peut soumettre à la commission afin de garantir le soutien le plus large possible dans la branche.
- Recommandation, consultation et cofinancement de projets à réaliser. La mise en œuvre ainsi que les conséquences financières relèvent du groupe de direction.

Novembre 2025